



Montréal, le 5 décembre 2022

PAR COURRIEL

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés

[PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca](mailto:PMPRB.Consultations.CEPMB@pmprb-cepmb.gc.ca)

**Objet : Report de l'entrée en vigueur de la réforme du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB)**

Le 10 décembre 2021, nos trois organisations faisaient parvenir à plusieurs élus fédéraux leurs vives préoccupations à l'égard de l'entrée en vigueur de la réforme du CEPMB. À titre de représentants leaders du secteur des sciences de la vie québécoises qui contribuent activement et stratégiquement à l'économie du pays, nous demandions alors que soit suspendue la mise en vigueur de la réforme du CEPMB. Un an plus tard, de nouveaux développements nous obligent à réitérer cette demande.

En effet, l'année dernière, les nombreuses raisons qui motivaient notre demande émergeaient entre autres de la décroissance du chiffre d'affaires d'entreprises pharmaceutiques mondiales qui ont par la suite déjà confirmé mettre à pied du personnel hautement qualifié<sup>1</sup>, de la décroissance du nombre de médicaments novateurs lancés<sup>2</sup> et de la décroissance des essais cliniques internationaux initiés au Canada<sup>3</sup>.

Évidemment, nos organisations sont favorables à l'adoption de politiques canadiennes qui assurent l'accessibilité à des traitements innovants, mais pas au détriment du secteur des sciences de la vie, comme s'apprête à le faire le CEPMB. Ce que nous demandions et souhaitons toujours voir aller de l'avant est plutôt l'élaboration d'une véritable stratégie canadienne des sciences de la vie, à l'instar de ce que le gouvernement du Québec a fait en 2017 avec sa stratégie des sciences de la vie, cosignée par le ministre de l'Économie et de l'Innovation et le ministre de la Santé et des Services sociaux. Rappelons également que les activités de recherches cliniques permettent à de nombreuses entreprises canadiennes de croître, et ce non seulement dans le secteur des sciences de la vie, mais

---

<sup>1</sup> Merck Canada inc. c. Procureur général du Canada, 2 020 QCCS 4541, paragraphe 117

<sup>2</sup> Merck Canada inc. c. Procureur général du Canada, 2 020 QCCS 4541, paragraphe 117

<sup>3</sup> Rawson, Nigel, PMPRB's Selective Use of Undefined Data is Intended to Further its Misleading Narrative, Canada Health Policy, November 15, 2021, <https://www.canadianhealthpolicy.com/blog/pmprb---s-selective-use-of-undefined-data-is-intended-to-further-its-misleading-narrative.html>

aussi dans celui des technologies de l'information, des appareils médicaux et de l'intelligence artificielle.

Cette année, à la suite de nombreuses contestations juridiques, le CEPMB clôture le 5 décembre 2022 une nouvelle ronde de consultations concernant des directives qui nous inquiètent au plus haut point. En effet, au grand étonnement de tous, les lignes directrices contiennent des dispositions qui vont à l'encontre des décisions judiciaires récemment rendues sur la question.

Le CEPMB semble encore une fois vouloir se donner une mission de contrôle des prix et de protection du consommateur, mission que plusieurs tribunaux ont jugée hors de la portée du mandat de l'organisme puisque le contrôle des prix est assuré par l'Alliance pharmaceutique pancanadienne et par les provinces<sup>4</sup>. Pour nos trois organisations, il est inconcevable que le CEPMB se dote de manière détournée, soit par les lignes directrices, de pouvoirs qui ont été invalidés juridiquement lorsqu'ils étaient prévus au Règlement.

C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir immédiatement à l'entrée en vigueur de cette réforme qui aura un impact néfaste sur l'ensemble de l'écosystème des sciences de la vie au Canada et de mener une véritable consultation qui permettra à tous les acteurs de l'écosystème de travailler en collaboration avec le CEPMB.

Nous vous remercions à l'avance du sérieux que vous accorderez à cette demande.

Meilleures salutations,



---

**Emmanuelle Toussaint**

Directrice générale

**BIOQuébec**

[Direction@bioquebec.com](mailto:Direction@bioquebec.com)



---

**Martine Courtemanche**

Directrice, Services aux entreprises, Sciences de la vie et micro-nanotechnologies

**Sherbrooke-Innopole**

[mcourtemanche@sherbrooke-innopole.com](mailto:mcourtemanche@sherbrooke-innopole.com)



---

**Frank Béraud**

Président et directeur général

**Montréal InVivo**

[fberaud@montreal-invivo.com](mailto:fberaud@montreal-invivo.com)

---

<sup>4</sup> Médicaments novateurs Canada et al c. Canada (Procureur général), 2020, CF 725, Merck Canada inc. Et al c. Canada (Procureur général), 2022, QCCA 240, Alexion Pharmaceuticals inc. C. Canada (Procureur général), 2021, FCA 157, appel en Cour suprême du Canada rejeté le 24 mars 2022 (Dossier 39858).